

République Française  
Département : AVEYRON  
Arrondissement : Millau  
**SALMIECH - Commune**

Séance du vendredi 22 mars 2024

Délibération N° DE\_2024\_023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	10	10
Date de la convocation : 15/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Pierre CARCENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur René CLUZEL

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Simon FOURNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

<b>Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - BOULANGERIE SALMIECH 2023</b>
--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LABIT Jean-Paul,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de 5 998.72 €

**DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	5 918,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>5 998,72</b>

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024

Date de réception de l'AR: 12/04/2024

012-211202551-DE\_2024\_023-DE

A G E D I

DE\_2024\_023

Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	5 998,72
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>5 998,72</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	5 998,72
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2023</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT  
Président de séance



Monsieur Simon FOURNIER  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024  
Date de réception de l'AR: 12/04/2024  
012-211202551-DE\_2024\_023-DE  
A G E D I

DE\_2024\_023